

SERIOUS GAME : ADOPTER LA NOUVELLE DIRECTIVE NIS2

Maitrisez les évolutions de la cybersécurité

0,5 JOUR, 3,5 HEURES

STRATÉGIE DIGITALE

CODE :
UTD26

Objectifs de la formation

Appréhender les bases de la directive NIS2

Savoir mettre en place un projet de cybersécurité

Parmi nos formateurs

- **HAYEK Valérie**
Avocate en droit numérique et DPO,
DMH ASSOCIÉS
- **DE MALLMANN William**
Ingénieur et expert en gestion d'entreprise,
DMH ASSOCIÉS

Public concernés

- Chefs de projets digitaux ; Directeurs de service ; DSI ; DPO ; Directeurs et Responsables juridiques ; DGS ; DGA ; Directeurs et Responsables RH

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun

Tarifs

- Tarif Session en présentiel : 530,00 €HT
- Tarif Session en classe virtuelle : 530,00 €HT

La directive NIS2 est une initiative européenne visant à renforcer la cybersécurité au sein des États membres de l'UE. En succédant à la directive NIS initiale, NIS2 introduit des exigences plus strictes pour les entreprises et les infrastructures critiques, avec l'objectif de mieux protéger les réseaux et systèmes d'information contre les cyberattaques. La directive impose de nouvelles obligations. En élargissant le champ d'application à de nouveaux secteurs et en augmentant les pénalités pour non-conformité, NIS2 veut créer un cadre de cybersécurité plus résilient et surtout harmonisé à travers l'Europe. Découvrez cette directive et son importance pour assurer la continuité des services essentiels, protéger les citoyens et les entreprises contre les menaces cybernétiques croissantes.

Une demi-journée de jeu pour tout savoir sur la directive NIS2 et les obligations afférentes (se munir d'un ordinateur portable)

Cybersécurité : quelles sont les nouvelles obligations

- Se mettre en conformité
- Déployer un projet de cybersécurité
- Répondre aux imprévus
- Gérer les interactions avec les différentes parties prenantes
- Identifier les critères pour disposer d'une assurance cyber risques

MISE EN SITUATION En individuel ou en multi joueurs, sur table et sur logiciel, le jeu est piloté par le formateur et chaque apprenant résout les problèmes situationnels que se présentent spontanément à lui. Guidance régulière par le formateur

Évaluation des acquis de fin de formation

Dates

Paris	Classe virtuelle
18/09/2024	18/09/2024
23/09/2024	23/09/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.

